



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{ER} OCTOBRE 2020**

N° DEL 2020.10.01/107

Thème : CULTURE 3

**Objet : Contrat
territoire lecture.**

Convocation :

Date : 24/09/2020

Affichage : 24/09/2020

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 29

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 33

Le **jeudi 1^{er} octobre 2020** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil au 1^{er} étage de la communauté de communes du Briançonnais, sous la présidence du Maire, **Monsieur Arnaud MURGIA**.

Étaient Présents :

Richard NUSSBAUM, Catherine VALDENNAIRE, Éric PEYTHIEU, Annie ASTIER-CONVERSET, Émilie DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Élisabeth FAURE, André MARTIN, Claire BARNÉOUD, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Christian FERRUS, René MICHEL, Christophe OSTI, Monique OLLAGNIER, Renaud PONS, Marie SOUBRANE, Hervé BOULAIS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Natalia SERTOOUR, Solange MICHEL, Thomas SCHWARZ, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON, Francine DAERDEN.

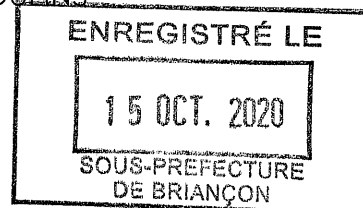
Étaient représentés :

Christian JULLIEN donne pouvoir à Claire BARNÉOUD ;
Corinne FAURE-BRAC donne pouvoir à Christian FERRUS ;
Brigitte LASSERRE donne pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI ;
Florian DAZIN donne pouvoir à Thomas SCHWARZ ;

Absents excusés :

Christian JULLIEN, Corinne FAURE-BRAC, Brigitte LASSERRE, Florian DAZIN.

Secrétaire de séance : Émilie DESMOULINS



Rapporteur : Catherine VALDENNAIRE

Nous avons entamé avec la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes et la DRAC PACA une réflexion sur la mise en place d'un Contrat Territoire Lecture à l'échelle de la CCB. La DRAC a déjà prévu dans son budget la possibilité d'une signature d'un tel contrat à l'automne 2020. Pour rappel les CTL permettent d'accompagner et de structurer des projets très variés tels que :

- La constitution d'un réseau de lecture publique à l'échelle intercommunale ;
- Des actions, dans ou hors les murs, destinées aux publics éloignés du livre ;
- Le développement du numérique sur un territoire, généralement départemental ;
- L'accompagnement de projets de construction durant leur phase de préfiguration ;
- L'expérimentation de nouveaux services ou de nouveaux partenariats.

Dans notre cas le CTL viendrait initier un travail de mise en réseau des médiathèques existantes sur le territoire de la CCB. Le projet se décline en 2 grands objectifs stratégiques :

- La construction d'un Réseau de Lecture Publique sur le territoire du Briançonnais ;
- La construction du projet culturel et éducatif du RLP du Briançonnais.

Ces orientations pourront être complétées et amendées ultérieurement, en particulier à l'issue de l'élaboration d'un diagnostic de la lecture publique sur le territoire communautaire, conduit conjointement par la DRAC, le Département et la communauté de communes d'ici novembre 2021.

LE PROJET

Cette volonté de mettre en réseau les bibliothèques et médiathèques sur le territoire du briançonnais s'inscrit dans un projet global afin :

- D'améliorer le service rendu aux publics ;
- De mutualiser les compétences et faire des échanges de bonnes pratiques ;
- De mettre en place une coopération autour d'actions culturelles et de communication ;
- De créer ou renforcer les partenariats avec les différents acteurs culturels locaux.

Le Contrat Territoire Lecture 2020-2022, signé entre l'État, la Communauté de Communes et le Département des Hautes-Alpes viendra en soutien à la création et à la coordination du réseau des bibliothèques et médiathèques sur le territoire de la Communauté de communes du Briançonnais.

Les objectifs recherchés sont la mise en cohérence, et le développement de la dynamique existante autour de la lecture publique. Le projet s'articule autour des actions suivantes :

- Création et coordination de la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire en lien avec les statuts de la Communauté du Briançonnais,
- Mutualisation et coordination de supports de communication (portail commun, autres supports de communication, par exemple un dépliant mutualisé, un marquage...) pour les équipements sur le territoire afin de gagner en visibilité pour les lecteurs,

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le principe du Contrat Territoire Lecture ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

CULTURE 3 DEL 2020.10.01/107

PUBLIÉ LE **14 OCT. 2020**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire
Arnaud MESTRIGIA



- Ouverture des bibliothèques à l'ensemble de la population communautaire grâce à une mise en réseau informatique, permettant d'offrir un catalogue et une carte uniques (réflexion sur un guide de l'utilisateur et un tarif harmonisé pour l'ensemble des équipements), en lien avec la Bibliothèque Départementale.
- Programme d'actions culturelles sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes du Briançonnais.

Le plan d'actions développé annuellement par la Communauté de Communes aura pour objectif de construire et de développer la dynamique de réseau avec l'ensemble des lieux de lecture du territoire intercommunal mais également de maintenir ou de créer des partenariats structurants pour le développement d'une politique culturelle ambitieuse.

LES ACTIONS ENVISAGÉES

- **Une action culturelle à l'échelle de la CCB**
Quatre actions principales sont envisagées et seront du ressort du Réseau de Lecture Publique du Briançonnais (RLPB) :
 - Printemps des poètes ;
 - Quartiers d'été ;
 - Projet science ;
 - Résidence d'auteurs.
- **Une identité et une communication commune**
 - Mise en place d'un site web ;
 - Mise en place d'une plaquette de communication commune ;
 - Création d'une identité visuelle commune.
- **Une Amélioration de nos services aux usagers**
 - Mise en place d'une navette permettant la circulation des documents ;
 - Mise en place d'une tarification commune ;
 - Mise en place d'une carte commune ;
 - Fusion de la base documentaire (catalogue commun).
- **Un développement de notre capacité d'intervention :**
 - Création d'un poste d'un poste de coordinateur chargé de la mise en place des actions et de la circulation des documents ;
 - Réflexion sur une formation professionnelle commune en lien avec la BDP.